

Projet de loi asile et immigration : mobilisons-nous jusqu'au retrait !

ASSEMBLEE GENERALE DE MOBILISATION ÎLE-DE-FRANCE VENDREDI 6 AVRIL

Le projet de loi asile et immigration marque un renforcement net des politiques de contrôle migratoires, il s'inscrit dans la foulée des précédentes lois qui ne font que durcir les conditions d'accès au territoire, et réduisent les droits des étranger.e.s :

- **Diminution des délais pour déposer une demande d'asile : les demandeur.se.s d'asile n'auront plus que 90 jours pour déposer leur demande en préfecture, contre 120 actuellement, or les services qui enregistrent ces demandes sont déjà saturés et les délais d'attente vont bien au-delà de 90 jours !**
- **Diminution des délais pour déposer un recours auprès de la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) à la suite de la première décision de l'OFPRA : les demandeur.se.s d'asile n'auront plus que 15 jours contre un mois auparavant ! Autant dire qu'il leur sera presque impossible de constituer un dossier solide à présenter à la CNDA ! Et dans certains cas l'audience pourra se faire par visioconférence.**
- **Durcissement des mesures d'expulsion et du régime d'assignation à résidence.**
- Les recours devant la cour nationale du droit d'asile (CNDA) pour les personnes ressortissantes des pays « sûrs » deviendront non-suspensifs, cela **met en danger les immigrés LGBTI** originaire de ces pays. En effet, ceux ci pourront être **expulsé.e.s vers des états menant des politiques hostiles vis-à-vis d'eux** (tortures, prison, peine de mort...).
- **Doublement de la durée maximale d'enfermement des étranger.e.s en Centre de Rétention Administrative, qui passera de 45 jours à 90 jours, voire 135 jours dans certains cas.**

Vous en voulez encore ?

- La politique migratoire française et européenne est pourtant déjà particulièrement répressive :
La procédure de Dublin restreint l'accès au droit d'asile, puisqu'elle oblige les migrant.e.s à déposer leur demande d'asile dans le premier pays européen où leurs empreintes ou visas ont été enregistrés, à savoir le plus souvent la Grèce et l'Italie.

Sarkozy en aurait rêvé, Macron le fait !

Ce projet de loi intervient dans un contexte de politiques d'austérité généralisées et de remise en cause des libertés fondamentales, avec l'entrée dans le droit commun de disposition de l'état d'urgence.

Il faut lutter pour la sauvegarde de nos libertés, une attaque contre l'un d'entre nous est une attaque contre nous tous ! La stratégie du gouvernement est de diviser la population en pointant du doigt les minorités, ne laissons pas faire !

**Assemblée générale de mobilisation Île-de-France
Vendredi 6 avril, 18H à la Bourse du travail
3 rue Château d'Eau, République**

**Pour mettre en place une véritable lutte
jusqu'au retrait de ce projet de loi !**

En attendant l'Assemblée Générale, tu peux déjà :

- **Diffuser le tract auprès de tes amis**
- **Partager l'événement facebook afin que l'AG soit massive**
- **Participer aux actions de sensibilisations et aux manifs auxquelles nous allons appeler**
- **Organiser des réunions locales dans ton universités / dans ton quartier**

**Contact : ag6avril@gmail.com
07 83 37 69 58**

**Événement facebook → 2e AG pour le retrait du
projet de loi Asile Immigration**

**Associations organisatrices de l'Assemblée Générale :
United Migrants
Espoir d'Ici et d'Ailleurs**